



Guide

DE L'INFIRMIER ET DE L'INFIRMIÈRE LIBÉRALE



S'installer
et gérer
son cabinet



Prendre en charge
les soins courants
et spécifiques



+ Mémos
pharmaco

+ Vidéos



SUP



FOUCHER

Guide de l'infirmier et de l'infirmière libérale

Nicolas Biret

Infirmier libéral

Maryana Nobre

Infirmière libérale, fondatrice des Journées des infirmiers et du Journal des infirmiers

André Le Texier

Docteur en pharmacie, diplômé en hygiène hospitalière, infections nosocomiales, intervenant en pharmacologie : IFSI semestres 1, 3 et 5, Master I Infirmiers anesthésistes, Licence Imagerie Médicale et radiothérapeutique

Avec la participation d'Éric Clément, Rosa Lopes, Géraldine Louis, Isabelle Petitjean (AFGSU 2) et de Sabrina Benmesbah, Peter Crevant, Lionel Degomme, Catherine De Macedo, Catherine Geslain, Céline Huriez, Lydia Joué, Gérald Lagrave, Louis Modestin, Sylvie Navarre, Coralie Ramage, Fatiha Seghaier, Charlotte Verjux, Houria Zaouch (Tout sur les soins infirmiers)

foucherconnect.fr

Cet ouvrage est enrichi par des ressources numériques

Lorsque je rencontre un pictogramme ressource au fil des pages :

#Site internet

cartosante.atlasante.fr

foucherconnect.fr/

24gil01



1. Je vais sur **www.foucherconnect.fr**

☀ J'enregistre cette page dans mes favoris pour les prochaines fois.

2. Je saisis **le code de la ressource** indiqué dans le pictogramme.

3. Je **visualise** ma ressource.

Des **FLASHCODES** permettent aussi d'accéder aux ressources depuis un smartphone

Avertissement :

Du fait, notamment, de l'avancement rapide des sciences médicales, l'éditeur et les auteurs déclinent toute responsabilité du mauvais usage qui pourrait être fait du contenu de cet ouvrage.

Malgré toute l'attention portée à sa rédaction, la survenue d'une erreur reste possible.

L'éditeur et les auteurs ne sauraient être tenus pour responsables des éventuelles conséquences qui pourraient en résulter.

L'éditeur et les auteurs remercient par avance le lecteur de bien vouloir leur signaler toute erreur qu'il pourrait rencontrer à la lecture de cet ouvrage.

Conception graphique : **Sylvie Vaillant**

Composition : **CompoWeb**

MV-MP-JB/JV

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français du Droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 - art. 40 et 41 et Code pénal - art. 425).



Remerciements

Je souhaite tout particulièrement remercier trois partenaires de route :

- La **société IFUSSE** pour son éclairage sur les situations sanitaires exceptionnelles.
- **Christian Bodin de LAGENCE164** pour son partage d'expérience dans les domaines de la sécurité et de la prévention des actes violents.
- Le **Dr Loussert** pour ses encouragements et conseils.

Nicolas Biret

Sommaire

Remerciements	3
Liste des abréviations	7
La gestion du cabinet	9
La préparation à l'installation	
1. Les préalables à l'installation	10
2. Les différents modes d'exercice	11
3. Les principales étapes de l'installation	17
4. Banque et comptabilité	21
5. La mallette de l'IDEL	22
La gestion au quotidien	
6. La facturation	24
7. Les modalités de prescriptions infirmières	26
8. La formation continue	30
9. Le dossier de soins et les transmissions	31
10. Les déchets d'activités de soins à risques infectieux	34
11. La conservation et le stockage des médicaments	38
Les soins	41
L'IDEL face à une situation d'urgence	
12. Évaluation de la situation et appel aux services de secours	42
13. Les obligations légales face à l'urgence vitale	51
14. Arrêt cardio-respiratoire	53
15. Utilisation de défibrillateurs automatiques et semi-automatiques	55
16. Réalisation d'un électrocardiogramme	58
Synthèse des principaux soins prescrits	
17. Conformité d'une prescription	60
18. Les prélèvements sanguins	61
19. Les perfusions	65
20. Les pansements	77
21. Usage des antiseptiques	85
22. Le patient sous oxygénothérapie	86

23.	Le patient dialysé	94
24.	Le patient sous assistance nutritive	96
25.	Surveillance des systèmes de drainage	103

Observation, accompagnement du patient et soin relationnel 107

26.	La relation soignant-soigné	108
27.	L'accompagnement pré-hospitalisation/pré-opératoire	113
28.	L'accompagnement post-opératoire lors du retour à domicile	118
29.	L'accompagnement dans les soins palliatifs	123
30.	Prise en charge de la douleur du patient	125
31.	Méthodes et outils de communication	130
32.	Les différents entretiens	134

Les situations sanitaires exceptionnelles 139

33.	L'infirmier libéral et les situations sanitaires exceptionnelles	140
-----	--	-----

Droit 143

34.	Le droit applicable aux infirmiers	144
35.	La continuité des soins à domicile	150
36.	Le droit routier	153
37.	Statut de l'infirmier référent	159
38.	Le droit des patients	168
39.	Le cadre législatif du travail	173
40.	Obligations professionnelles des soignants	174

Pharmacologie 175

41.	Surveillance des traitements	176
42.	Antalgiques	183
43.	Antiangoreux	186
44.	Antiarythmiques	189
45.	Antibiotiques	192
46.	Anticancéreux	198
47.	Anti-hypertenseurs	205
48.	Antithrombotiques	213
49.	Bronchodilatateurs et antiasthmatiques	220
50.	Hypolipémiants	223
51.	Insulines et hypoglycémiantes	225
52.	Psychotropes	229
53.	Vasodilatateurs et anti-ischémiques	242

Index 244

Liste des abréviations

ACR	Arrêt cardio-respiratoire
AES	Accident d'exposition au sang
AFGSU	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
AGA	Association de gestion agréée
AINS	Anti-inflammatoire non stéroïdien
ALD	Affection longue durée
ANSM	Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
AOD (NACO)	Anticoagulant oral direct
ARA II	Antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II
ARM	Assistant de régulation médicale
ARS	Agence régionale de santé
AT	Accident de travail
AVK	Antivitamine K
BNC	Bénéfices non commerciaux
BSI	Bilan de soins infirmiers
BZD	Benzodiazépine
CARPIMKO	Caisse d'allocations retraite podologues infirmiers masseurs-kinésithérapeutes orthophonistes
CDOI	Conseil départemental de l'Ordre infirmier
CNOI	Conseil national de l'Ordre des infirmiers
CNP	Conseils nationaux professionnels
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPS	Carte professionnelle de santé
CPTS	Communauté professionnelle territoriale de santé
CRRA 15	Centre de réception et de régulation des appels du service d'aide médicale d'urgence
DAE	Défibrillateur automatisé externe
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DE	Diplôme d'État
DMP	Dossier médical partagé
DPC	Développement professionnel continu
DSA	Défibrillateur semi-automatique
ECG	Électrocardiogramme
EI	Entreprise individuelle



EN	Échelle numérique
ERP	Établissement recevant du public
EVA	Échelle visuelle analogique
EVS	Échelle verbale simple
HAD	Hospitalisation à domicile
HAS	Haute autorité de santé
HBPM	Héparine de bas poids moléculaire
HSPT	Hôpital santé patient territoire
IAG	Inhibiteur des alpha-glucosidases
IDEL	Infirmier diplômé d'État libéral
IEC	Inhibiteur de l'enzyme de conversion
INR	<i>International Normalized Ratio</i>
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
LPPR	Liste des produits et prestations remboursables
MCI	Majoration de coordination infirmière
NFS	Numération formule sanguine
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONI	Ordre national des infirmiers
PRADO	Programme de retour à domicile
RPPS	Répertoire partagé des professionnels de santé
SCM	Société civile de moyens
SELAFA	Société d'exercice libérale à forme anonyme
SELARLU	Société d'exercice libérale à responsabilité limitée unipersonnelle
SELAS	Société d'exercice libérale par actions simplifiées
SELCA	Société d'exercice libéral en commandite par actions
SISA	Société interprofessionnelle de soins ambulatoires
SNG	Sonde naso-gastrique
SSE	Situation sanitaire exceptionnelle
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
TCA	Temps de céphaline activée
TCK	Temps de céphaline kaolin
TLA	Terminal lecteur applicatif
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

La gestion du cabinet

La préparation à l'installation

- | | | |
|----|--|----|
| 1. | Les préalables à l'installation | 10 |
| 2. | Les différents modes d'exercice | 11 |
| 3. | Les principales étapes de l'installation | 17 |
| 4. | Banque et comptabilité | 21 |
| 5. | La mallette de l'IDEL | 22 |

La gestion au quotidien

- | | | |
|-----|---|----|
| 6. | La facturation | 24 |
| 7. | Les modalités de prescriptions infirmières | 26 |
| 8. | La formation continue | 30 |
| 9. | Le dossier de soins et les transmissions | 31 |
| 10. | Les déchets d'activités de soins à risques infectieux | 34 |
| 11. | La conservation et le stockage des médicaments | 38 |

1 Les préalables à l'installation

Plusieurs conditions doivent être réunies pour s'installer en libéral.

1. Avoir obtenu un diplôme d'État infirmier validé en France ou dans un pays de l'Union européenne ou en Suisse.

2. Justifier d'une expérience :

- **d'au moins 24 mois** (3 200 heures) au cours des 6 dernières années dans un établissement de soins ou groupement sanitaire composé au moins d'un médecin et d'un cadre infirmier dispensant des soins variés ;

OU

- **d'au moins 6 mois** (800 heures ou 109 jours) en tant que remplaçant d'un IDE conventionné au cours des 6 années précédant la demande d'installation en libéral sous convention ;

OU

- **de 18 mois** (ou 2 400 heures) dans une structure de soins généraux dans les 6 années précédant la date de demande de remplacement en libéral.

Attention Une **étude de terrain** est indispensable afin de vérifier la présence de cabinets déjà existants, ou nouvellement ouverts et de regroupements de professionnels de santé.

Pour aller plus loin

- Aide à la réalisation de votre étude :



Une évaluation des possibles évolutions démographiques et structures de soins existantes comme les SSIAD et les HAD donne des informations complémentaires sur les possibilités de développement de l'activité.

- Installation : le conventionnement et les aides :



1 L'exercice à titre individuel

Le praticien exerce en son nom propre sous forme d'entreprise individuelle (EI) ou sous forme de société unipersonnelle (SELARL unipersonnelle). Il peut faire appel à une collaboration, à des remplaçants ou à un IDE salarié pour maintenir la continuité de son activité.

Il existe 3 statuts : le **titulaire ou associé**, le **collaborateur** et le **remplaçant**.

A. Le titulaire ou l'associé

Le titulaire ou l'associé est un salarié du cabinet libéral. Il a une grande autonomie, mais également de nombreuses responsabilités.

Conditions	• Vous vous installez seul ou en groupe. • Votre activité vous appartient. • Vous encaissez l'intégralité de vos honoraires.
Avantages	• Autonomie dans l'organisation et prise de décisions. • Différents choix possibles : l'exercice en commun ou l'entreprise individuelle.
Inconvénients	• Poids de la gestion administrative et financière (beaucoup de prélèvements) en plus du développement de l'activité. • La création d'une activité peut être difficile (durée, démarches administratives).

B. Le collaborateur

Le collaborateur utilise les outils mis à sa disposition par le titulaire, avec qui il travaille en tant que professionnel non salarié. Il signe un contrat de collaborateur.

Conditions	• Être titulaire du diplôme d'État infirmier et être inscrit à l'ONI. • Justifier 3 200 heures de travail dans un établissement de soins généraux. • Avoir signé un contrat de collaborateur en contrepartie d'une redevance calculée sur un pourcentage de vos honoraires et une participation aux frais fixes.
Avantages	• Moins de contraintes de gestion. • Mise à disposition d'une structure déjà existante (local, matériel). • Vous pouvez créer et développer votre propre patientèle. • Pas de lien de subordination. • Vous encaissez vos honoraires.
Inconvénients	• Le cumul de collaboration n'est pas autorisé. • Vous ne participez pas aux prises de décisions concernant la gestion du cabinet.